



(Avenant à conserver)

AVENANT AU REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE Année scolaire 2018-2019

Application d'une procédure d'inscription et de paiement en ligne

INSCRIPTIONS et REGLEMENT

Pour répondre aux nouvelles réglementations (administratives et comptables), les modalités d'inscriptions et de paiement se feront désormais en ligne en lien avec le service des finances publiques de Saint-Jeoire et le prestataire de fourniture de repas.

La collectivité s'est acquittée d'un logiciel de solution de gestion de cantine scolaire. Il sera disponible aux familles fin 2018, début 2019. La date de mise en service vous sera communiquée ultérieurement.

Les parents dont les enfants fréquentent le restaurant scolaire recevront un identifiant afin d'obtenir un accès au logiciel « 3D OUEST » : www.logicielcantine.fr/ville-en-sallaz/

Ce logiciel est muni d'un prépaiement. En effet, il permettra de réserver les repas et payer en ligne par **Carte Bancaire**. Aucun autre moyen de paiement ne sera accepté par les services des Finances Publiques.

En cas de difficultés, vous devrez vous rapprocher des services de la Mairie, la possibilité de payer en espèces sera étudiée.

Les délais d'inscriptions ne changent pas au principe du règlement intérieur du 26 juin 2018.

Fait à Ville-en-Sallaz,
Le 13 novembre 2018

Le Maire,
Laurette CHENEVAL

